

ARGUMENTS DES SOCIALISTES

CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU RENSEIGNEMENT

L'instauration au sein du parlement d'une structure permanente dédiée au suivi du renseignement représente un progrès démocratique. Ce dernier n'est cependant pas suffisant.

- ☛ L'ensemble de la loi est timide.
- ☛ Elle privilégie les impératifs de la préservation du secret au détriment d'un réel pouvoir de contrôle.
- ☛ Le nombre de membres devant composer la délégation ne garantit pas la représentativité. Les sénateurs socialistes avaient souhaité élargir la composition de la délégation à un membre désigné par chacun des groupes politiques.
Liste des membres de droit n'est pas satisfaisante. Les sénateurs socialistes avaient proposé d'y intégrer le président de la commission des finances.
- ☛ La présence des présidents de commissions permanentes (loi et défense) ne doit pas être une obligation.
- ☛ Il est souhaitable que le champ des personnes pouvant être auditionnée soit élargi de toute personne dont l'audition serait jugée utile.